

Mention d'information de la collecte des données personnelles des professionnels de santé

L'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS-IF) procède à un traitement de vos données personnelles pour permettre la communication avec les professionnels de santé en charge de l'alimentation de l'Entrepôt de données santé de cardiologie d'Île-de-France (EDS de cardiologie d'IDF), la gestion des droits d'accès et assurer la sécurité du système d'information (SI).

Le traitement dans son ensemble (EDS de cardiologie d'IDF) est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement conformément aux dispositions des articles 6.1.e) et 9.2 i) du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données à caractère personnel ont été collectées auprès de votre établissement de santé de rattachement. Les données nécessaires à la communication et à la supervision des droits d'accès au SI « EDS de cardiologie d'IDF » sont conservées le temps de votre participation au projet EDS de cardiologie d'IDF. Les données présentes dans les journaux (gestion des logs) sont conservées au maximum un an glissant par les administrateurs du SI EDS de cardiologie d'IDF.

Elles ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : personnels habilités de l'ARS-IF et/ou de son sous-traitant SESAN.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés) et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez également vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la protection des données de l'ARS-IF par courriel à l'adresse : ars-idf-dpd@ars.sante.fr
Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.